



LE CHARDONNET

«Tout ce qui est catholique est nôtre»

Louis Veuillot

UNE GRAINE... UN ARBRE

La parabole du grain de sénevé qui devient un arbre, nous est suffisamment connue mais on n'en tire peut-être pas suffisamment toutes les leçons.

Le grain de sénevé c'est Jésus-Christ à Bethléem, c'est l'Eglise dans ses premiers pas. L'arbre où nichent les oiseaux du ciel, c'est Jésus-Christ au dernier jour, quand l'Eglise aura ramenés au bercail d'une même foi, tous les croyants de tous les temps et de tous les lieux. C'est quelque chose de très clair, tellement clair qu'il faut prendre parti, tellement clair qu'il est impossible de rester neutre.

Face à Jésus-Christ personne n'a le droit de demeurer indifférent ou sceptique : celui qui n'est pas avec lui est contre lui. Voilà quelque chose capable de susciter un peu notre énergie.

Certes, cela fait longtemps pour beaucoup d'entre nous, que nous avons choisi notre camp et prions Dieu qu'il nous donne d'y demeurer.

Nous sommes avec Jésus-Christ, nous avons ce petit nid – la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X – dans ce grand arbre qu'est l'Eglise.

Mais il y a de nombreuses manières d'être avec lui

Nous sentons toujours en nous, surtout à certaines heures, une tendance à limiter l'effort, à ne pas déployer notre zèle, à nous contenter de peu, et c'est alors qu'on nous fait le reproche, avec raison, d'être des médiocres, des tièdes et c'est ainsi qu'on entend dire de

nous que nous sommes « ces chrétiens qui finalement ne valent pas plus que les autres ».

Comprenez-vous bien ce que veut dire être un médiocre ? Le médiocre c'est celui qui fait tout à moitié. Il n'a pas encore abandonné Jésus-Christ, mais il est sur le point de le faire. Le médiocre c'est celui qui ne se livre jamais à fond. Il prie un peu, mal ; il travaille un peu, mais souvent sans élan ; il lutte contre ses défauts, mais très faiblement ; il se laisse vivre ; il n'a de goût que pour ses petites satisfactions, il est toujours content de lui parce qu'il n'exige presque rien de lui.

Par moment, ne vous sentez-vous pas envahis, engourdis par cette médiocrité ? Et pourtant cela jette un voile de tristesse et de dégoût sur la vie chrétienne.

Notre propre médiocrité n'est pas un beau spectacle ; mais il faut la regarder de temps en temps, il faut parfois prendre conscience de notre anémie. L'anémie n'est pas proprement une maladie, mais elle les permet toutes, elle nous y prédispose. L'anémie est l'absence de forces physiques et parfois morales, c'est la faiblesse du sang, l'absence d'appétit, le laisser-aller, c'est la vie en veilleuse. Notre médiocrité est anémie. Faisons attention quand nous sommes en état de réceptivité face à n'importe quelle tentation à cause du péché.

Spirituellement médiocres, spirituellement anémiques, nous ne renonçons pas encore à nos devoirs de chré-

tiens, mais nous sommes à la veille de tous les renoncements.

Nous ne capitulons pas encore, mais nous sommes à la veille de toutes les capitulations. Nous sommes encore avec Jésus-Christ, mais nous sommes à la veille d'être contre lui.

Se livrer à fond, avec générosité, à Notre Seigneur Jésus-Christ et à son Eglise, tel est le remède et la meilleure défense, car « tout royaume intérieurement divisé court à sa ruine » dit Notre Seigneur. Or le médiocre est un homme intérieurement divisé. Il veut partager une moitié avec Dieu, et une autre moitié avec lui et le monde : un peu pour Dieu, beaucoup pour lui et le monde.

Cela ressemble étrangement à celui qui dans l'Eglise veut établir un pacte entre l'ouverture et la fidélité à la Tradition, entre l'obéissance à tout ce que demandent les autorités conciliaires et la fidélité à l'Eglise de toujours, entre ces modes d'aujourd'hui et la loi mo-

Page 1 Editorial M. l'abbé Beauvais

Page 3 L'autorité vue par Vatican II
par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 7 Jean-Paul II thaumaturge ?
par M. l'abbé J.-M. Gleize

Page 10 Laurentin passe aux aveux
par M. l'abbé B. Schaeffer

Page 12 Pour l'honneur de rater son bac
par Jean-Marie Le Méné

Page 13 L'église Saint-Laurent
par Bernard Faribault

Page 14 Activités - Annonces

Recevez chez vous tous les mois

LE CHARDONNET

Ceci est une version numérique du mensuel *Le Chardonnet*. Il s'agit d'une simple version de consultation comportant par conséquent les illustrations à basse résolution. La lecture à l'écran ou sur des feuilles volantes étant d'un confort plus que médiocre, nous vous encourageons vivement à souscrire à un abonnement à la version imprimée, disponible par correspondance à l'adresse figurant sur le bon ci-dessous.

Nous faisons partie des gens qui pensent que l'informatique et le virtuel ne doivent pas menacer l'édition imprimée, réelle, palpable, celle qui traverse les siècles. Alors, si vous pensez comme nous, abonnez-vous !

Le Chardonnet, 10 numéros sur l'année

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 22 euros De soutien : 30 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre: **LE CHARDONNET** - A expédier à M. Jean-Marie Cavrot - **LE CHARDONNET** 23, rue des Bernardins - 75005 Paris

rale, ou simplement le sens du péché. Et finalement, comme toujours, cette ouverture se concrétisera en :

- rien pour Dieu, tout pour le monde;
- rien pour la Tradition, tout pour « l'équilibre ».

Or la vocation du chrétien n'est pas d'être équilibriste. Si nous sommes sur cette pente, il est temps de nous rendre réellement compte du danger. Si notre ardeur pour Notre Seigneur et son Eglise dans la fidélité à la Tradition sont en déclin – et je crois qu'il y a danger sous certains aspects – demain peut-être nous abandonnerons tout, nous n'aurons plus cet amour de Dieu, cet amour de l'Eglise, ni pour nous-mêmes ni pour notre salut.

Or « *qui n'est pas avec Moi est contre Moi* » disait Notre Seigneur, et il n'y a qu'une seule manière d'être avec lui, c'est de l'être sans mesure, puisque ce qui n'est pas donné à Notre Seigneur, le démon et le monde s'en emparent.

Saint Paul félicite les chrétiens de Thessalonique pour leur foi agissante, pour leur charité toujours opérante et leur espérance inébranlable. Pour cette raison les chrétientés voisines les prendront comme modèles.

A nous donc – pour notre prochain et pour le monde dans lequel

nous vivons – d'être le grain de sénévé, d'être ce que les chrétiens de Thessalonique étaient pour leurs contemporains. En effet, l'honneur et (si l'on peut dire) la responsabilité du traditionaliste est d'être, en tout lieu et toujours, le témoin de Jésus-Christ et de son Evangile non frelaté, le meilleur représentant d'un idéal qui doit nettement trancher sur les autres, car il lui a été clairement signifié qu'il devait donner ce témoignage en étant spécialement « *lumière, sel et ferment* » avec toute la fermeté et l'humilité qui caractérisent ce témoignage. Evidemment

nous ne serions pas ces témoins, ni ce ferment, par une vie chrétienne médiocre, ou même coupable, étant donné que cette vie chrétienne médiocre ne peut nous conduire qu'à la lâcheté ou à tous les abandons.

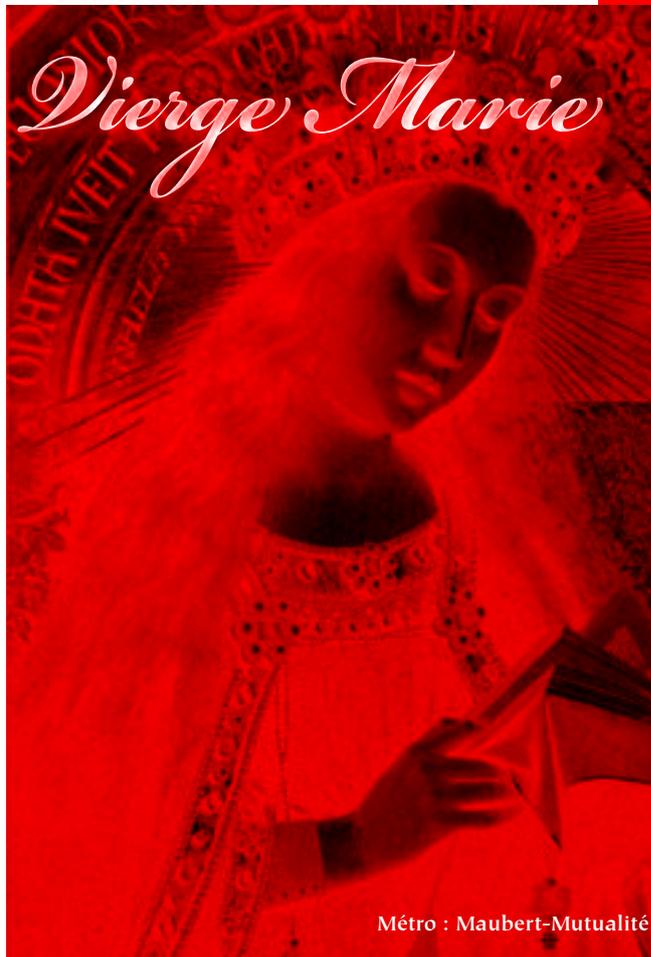
Une graine... un arbre : semons donc pendant ces vacances, semons les graines et ayons confiance en Dieu pour qu'Il fasse croître des arbres. Il suffira pour cela de ne jamais se décourager et de faire ce qui est demandé à tout catholique : demeurer attentif aux réalités spirituelles.

Abbé Xavier BEAUVAIS



15 AOÛT Procession

en l'honneur de la



**Grand
Messe
10h 30**

**Départ
16 heures**

sur le parvis de

**Saint-Nicolas
du Chardonnet**

Rue Monge
Paris V^e

Consécration de
la France selon le
vœu de Louis XIII

Métro : Maubert-Mutualité

HORAIRES DES MESSES

Dimanche

8h00: Messe lue

9h00: Messe chantée

grégorienne

10h30: Grand-messe paroissiale

12h15: Messe lue avec orgue

16h30: Chapelet

17h00: Vêpres et Salut du T.S.S.

18h30: Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse

à 7h45, 12h15 et 18h30

La messe de 18h30 est chantée
aux fêtes de 1^{re} et 2^e classe.

L'office des Complies est chanté
le lundi, mardi, jeudi et samedi
après la messe de 18h30, lorsque
celle-ci n'est pas chantée.

L'AUTORITE VUE PAR VATICAN II :

7) CONCLUSION :

LA NOTION D'AUTORITE

— Abbé François-Marie Chautard —

La notion classique d'autorité

On imagine assez peu une vie politique au paradis terrestre ; Adam avec l'écharpe tricolore... difficilement crédible. Dès lors, l'existence d'une autorité, d'une hiérarchie et d'un pouvoir auxquelles il faut se soumettre nous apparaissent surréalistes au séjour du bonheur. Et pourtant...

Nécessité

Saint Thomas s'est posé la question et donne à ce sujet une réponse qui ne manque ni de bon sens ni d'à propos : « l'homme est *naturellement* un être sociable. Aussi, même dans l'état d'innocence, les hommes eussent vécu en société. Or, la vie en société... ne saurait être s'il n'était quelqu'un qui préside... au bien de l'ensemble... Une seconde raison est que, si un homme l'eut emporté sur les autres en science et justice, il n'eût pas été à propos que cette excellence demeurât sans tourner au bien des autres... » (Ia, qu.96, a.4) Ailleurs – et c'est utile de le rappeler à nos esprits imbus des principes de 1789 – il donne une raison qui montre clairement que l'autorité n'est pas un châtement mais un don de Dieu¹ : un gouvernement est d'autant plus parfait qu'il conduit les êtres gouvernés vers leur perfection, et il est plus parfait pour un être « *s'il est tout ensemble bon en lui-même et cause de bonté pour les autres, que s'il est seulement bon en lui-même. Par conséquent, Dieu gouvernera les choses en telle manière que les unes, dans son gouvernement seront par Lui constituées causes des autres. C'est un peu comme si un maître faisait de ses disciples non seulement des hommes qui savent mais aussi des hommes pouvant enseigner les autres.* »²

Ainsi on voit que l'autorité était – dans le plan de Dieu – un surcroît de bonté, une participation de plus à sa sagesse par laquelle Il gouverne toutes choses. Tant pour ceux qui dirigent que pour ceux qui seraient dirigés, le bien et la perfection seraient une fois de plus distribués. Pour les premiers, ils acquerraient de nouvelles qualités par la pratique du gouvernement et pour les seconds, ils bénéficieraient de l'aide des premiers. Dans ce sens l'autorité est une paternité, un service, une charité du supérieur. On comprend alors pourquoi le pape³ saint Grégoire le Grand s'appelait lui-même « serviteur des serviteurs » en écho des paroles de Tibériade : « *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Oui Seigneur, vous savez que je vous aime. Pais mes brebis.* »

Qui plus est, il est plus glorieux pour les hommes d'être dirigé par l'un d'entre eux que directement par Dieu ou l'une de ses créatures. C'est ainsi que la Rédemption opérée par un homme est plus honorable pour ses semblables, ses frères, que si elle avait été faite par Dieu sans l'Incarnation ou par un ange.

On voit également que Dieu, parce qu'il a créé dès l'origine une société a par là instauré l'autorité qui lui est corrélatrice, puisque comme le souligne Léon XIII « *sans autorité il n'y a pas de société* », qu'une société sans chefs tient plus du troupeau anarchique que d'une union d'hommes, et qu'il est nécessaire au bon déroulement de la société qu'elle soit gouvernée.

Dieu a donc prévu que des hommes conduisent d'autres hommes, que des hommes aient un pouvoir sur d'autres hommes. Ce pouvoir, c'est précisément ce que l'on appelle l'autorité ; mais ce pouvoir ou cette autorité n'est donné,

nous l'avons vu, que pour un but précis, le bien de la société en question et des hommes concernés. Ainsi parle-t-on d'abus de pouvoir lorsque l'autorité donne un ordre en contradiction avec son but. Un père de famille incitant ses enfants au vol commettrait – c'est évident – un abus d'autorité. Plus exactement, il n'a pas autorité ou pouvoir pour un tel ordre, car cet ordre va contre le but de cette autorité : le bien de sa famille et de ses enfants. De même, un chef d'Etat qui pose une loi allant contre le bien de sa société poserait une loi qui n'aurait pas force de loi. Son autorité ne lui en donne pas le pouvoir. Dans l'Eglise, il en est ainsi. Dieu a donné l'autorité à saint Pierre pour paître le troupeau du Christ⁴, c'est-à-dire pour le mener vers le ciel. Une décision du pape allant contre le but de son autorité n'a donc pas force de loi.

Caractéristiques

Ajoutons que l'autorité, pour s'exercer en ce bas monde doit posséder les trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire (qui implique le pouvoir de coercition). Une autorité qui 1) ne donnerait aucune direction (ou loi) 2) n'en appliquerait aucune 3) n'aurait aucun pouvoir sur les récalcitrants, ne serait qu'une pacotille d'autorité.

Précisons – c'est capital – que celui qui a la charge d'une société doit voir en premier le bien de toute la société – le bien commun – avant celui des individus, ce qui, au demeurant, n'est pas sans bénéfice pour les individus. Et c'est au

¹ Rappelons au passage que ce qui nous fait prendre l'autorité pour un joug, c'est à la fois notre esprit superbe qui refuse la domination et les limites d'une autorité qui parce qu'elle est humaine participe de ses incompétences voire de sa corruption plus ou moins étendue.

² Ia, qu. 103, a. 6

³ Notons que « pape », tout comme « abbé » signifie père.

⁴ Et il lui a donné l'infailibilité pour guider ce troupeau : « le saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour que, par sa révélation, ils fassent connaître une autre doctrine mais pour que, par son assistance, ils conservent saintement et fidèlement la Révélation » (Vatican I)

supérieur de juger ce qui est bon pour l'ensemble et non aux inférieurs (sauf décision manifestement mauvaise). C'est ainsi que le général peut sacrifier une partie des troupes pour remporter une bataille ou sauver le reste de l'armée, que le professeur doit s'occuper de toute la classe avant de s'occuper d'un élève en difficulté, etc.

Reste enfin à se demander d'où vient l'autorité et à qui échoit l'autorité ou l'obéissance. Dieu ayant institué cette loi dans la nature créée par Lui, on peut donc affirmer qu'« il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu » (Rom XIII, 1). Sans doute, mais cela ne nous indique pas qui la détient. Pour le savoir, il faut considérer que le détenteur de l'autorité est parfois désigné par la nature (celle-ci désigne les parents comme maîtres des enfants), parfois désigné par Dieu lui-même (la hiérarchie ecclésiastique succédant aux apôtres), parfois par les contingences humaines (les aléas des conquêtes ou des urnes, etc).

Application à l'Église :

Dieu a voulu que les hommes se sauvent en faisant partie d'une société. Cette société, Il l'a fondée lui-même, l'a doté d'une hiérarchie (les apôtres puis les évêques) et désigné son premier chef (saint Pierre). Cette société est surnaturelle, de l'ordre de la grâce. Par conséquent, son autorité est spirituelle. Le but de celle-ci est de conduire l'Église à son achèvement, ou comme le dit saint Paul « [à] l'édification du corps du Christ » (Eph. IV 16) ; de paître les brebis du Christ et donc de les mener vivantes jusqu'au ciel. Pour cela, le Christ a donné un triple pouvoir : le pouvoir d'enseigner (la Foi nécessaire au salut et la Morale ou agir qu'il faut poser pour y arriver), le pouvoir de sanctifier (donner les sacrements) puisque l'Église doit donner à ses enfants les moyens concrets de vivre surnaturellement, et enfin le pouvoir de gouvernement qui doit « gérer » cette belle entreprise et « cadrer » les enfants terribles.

L'autorité à Vatican II

Les méthodes employées

C'est véritablement à coup de buttoirs que ce maudit concile a sapé l'autorité. Il ne l'a pas toujours fait directement et n'a jamais nié explicitement le principe d'autorité. Même, il a rappelé des vérités en ce domaine. Seulement, il a appliqué les méthodes subversives : ne pas nier de front les vérités, taire les plus gênantes, en rappeler quelques-unes pour faire diversion et ne pas attirer la méfiance des conservateurs rassurés par les quelques passages traditionnels, donner des textes longs, ennuyeux et tellement ambigus que non seulement nul n'ait envie de s'y attarder mais que les plus curieux ne trouvent pas faciles à interpréter. En somme, un texte positivement hypocrite qui tait les vérités qui fâchent, lancent quelques pavés bien erronés et noient le tout dans un magma qu'il sera dans le futur possible de décrypter dans le sens bien cohérent et sous-jacent voulu par les auteurs. De plus, et c'est ce qui rajoute à la difficulté de la compréhension, les textes originaux ont subi des modifications suite aux discussions conciliaires. De la sorte, l'aspect logique quoique peu limpide des textes de départ présente des rajouts parfois peu compatibles avec le sens général.

Relativiser la nécessité et donc l'autorité de l'Église

Ceci étant posé, il faut constater que le principe de l'autorité fut atteint à tous les niveaux. Nous avons vu que l'autorité de l'Église avait pour but le salut des âmes. Or, ce but peut tout à fait être atteint dans et par les autres religions : « *L'Esprit du christ ne refuse pas de se servir d'elles [les communautés séparées] comme de moyens de salut* » (UR3) l'Église n'étant pas de nécessité de salut, on voit par là que l'Église abdique de son autorité sur un nombre incalculable d'âmes. Il faut bien comprendre que poser la question de la nécessité de l'Église revient à celle de son autorité. Si l'Église est nécessaire pour tout homme suivant le dogme « Hors de l'Église point de salut » (excepté le cas d'ignorance invincible) alors tout

La concélébration telle qu'elle est pratiquée depuis Vatican II, signe d'affaiblissement de l'autorité et de la fonction sacerdotale. Ici la première concélébration faite par Paul VI avec des évêques des cinq continents, pendant la III^e session du concile.



Pour conclure sur cette notion classique de l'autorité, on pourrait en donner la définition suivante : pouvoir donné par Dieu à un ou plusieurs hommes désigné(s) par la raison ou la Foi de conduire vers un but une plusieurs personnes, rassemblées ou non.

Il y a un axiome canonique qui résume magnifiquement la notion d'autorité appliquée à l'Église : *lex suprema, salus animarum* : la loi suprême, c'est le salut des âmes. Voilà pourquoi le bon Dieu a institué une autorité : le bien des âmes. C'est ce qui explique toutes les lois de l'Église, tous ses pouvoirs et hiérarchies.

homme est tenu de venir se mettre sous son autorité ; mais si l'Église n'est pas indispensable, son autorité universelle est contredite. D'autre part, « le Christ [dit *Gaudium et Spes*] s'est en quelque sorte uni à tout homme ». Cette phrase, pour être interprétée de manière catholique doit faire appel à une explication très hyperbolique : le Christ parce qu'il a pris une nature humaine, s'est uni à tout homme puisque tout homme a cette nature. En revanche, dans une vision moderniste, c'est très clair, puisque pour ces derniers, tout homme est sauvé, et donc uni au Christ, puisque l'Incarnation a déjà opéré le salut de tous les hommes. Dans cette optique, on comprend le mot de Jean-paul II pour qui l'enfer est probablement un lieu vide d'hommes. Dans cet esprit aussi, il est logique d'affirmer que les hommes peuvent pratiquer la religion qu'ils veulent.

L'utilité moderniste de l'Église

La question qui surgit immédiatement, c'est de savoir à quoi sert la religion puisque tout homme est uni au Christ. Dans une vue moderniste, la religion et donc l'Église sert à prendre conscience de son salut, ou encore de prendre conscience, d'expérimenter que Christ est en nous, c'est ce que l'on appelle penser sa foi. On pourrait nous objecter que c'est là une vision moderniste de l'enseignement de Vatican II. Précisons que les chiens ne font pas des chats, c'est-à-dire que si ce sont des modernistes avérés qui ont « pondu » ces textes du concile, il y a toutes les chances pour que ce soient des textes modernistes. Or ce sont des modernistes estampillés qui les ont écrit ou inspirés : Congar, de Lubac, Hans Küng, etc. De plus les conséquences au point de vue de l'autorité correspondent bien à une vision moderniste ou progressiste.

La place de l'autorité du Magistère

Pour le modernisme, la connaissance de vérités réelles sur Dieu est impossible. Inutile donc d'imposer des dogmes dont on n'est pas sûr qu'ils correspondent à la vérité. Le Magistère

proposera donc une doctrine susceptible d'engendrer une expérience religieuse uniforme chez les croyants mais ne l'imposera pas. C'est exactement ce que fit le concile : s'abstenir de tout dogme mais proposer une prédication au monde. Il est toujours demandé aux fidèles un assentiment (puisque « *nulle société religieuse disent-ils, n'a de véritable unité que si la conscience religieuse de ses membres est une, et une aussi la formule qu'ils adoptent* » Pascendi, n°31) mais on leur rappelle que c'est à eux de juger s'ils le doivent, compte tenu des termes utilisés (LG25). De plus, si l'on peut

donnée à la hiérarchie de l'Église pour le salut des âmes. Ici, elles n'ont pas besoin de cela pour « être avec Christ ». Cependant, ils sont bien obligés de garder une certaine discipline pour faire tourner la « boutique ». Mais en attendant, que de concessions à l'esprit d'égalitarisme et de syndicalisme ! Tout le monde doit gouverner : les évêques avec le Pape, les prêtres avec leurs évêques et les fidèles avec leurs prêtres. En fait, le modernisme doit allier deux nécessités : le bon ordre de sa société, d'où un gouvernement, et la sacro-sainte liberté, d'où le partage et la convivialité



Les modérateurs du concile : Cardinaux Alfrinks, Ruffini, Frings, Lienart, Tisserant, Caggiano, Tappouni, Spellmann.

croire à n'importe quelle doctrine de n'importe quelle religion, on ne voit pas pourquoi la foi à l'enseignement proposé serait nécessaire au salut. Or, si ce n'est pas nécessaire, c'est accessoire et matière à liberté. Voici pour l'autorité du magistère. Et si cette explication ne suffisait pas, il n'y a qu'à se reporter à la permissivité doctrinale qui caractérise l'enseignement épiscopal depuis Vatican II. Ce serait alors quarante ans de pandémie catéchétique et théologique qu'il faudrait relater ici.

L'autorité du Gouvernement

Quant à l'autorité du Gouvernement, Nous avons vu que l'autorité était

de cette autorité. Du reste, ils ont tellement exalté la liberté et la personne humaine (rappelons-nous du discours au concile de Paul VI : « *nous aussi avons le culte de l'homme* ») qu'ils s'imaginent qu'imposer un ordre à une personne va contre sa dignité. Rien n'est plus grand que la personne, et c'est tellement aigu pour Vatican II qu'il a refusé l'union de l'Église et de L'Etat et la prééminence de celle-ci sous prétexte qu'on ne peut pas exercer de pression sur la personne. Autrement dit, le concile préfère le bien de la « liberté » de la personne au bien de toute l'Église. C'est dans une société préférer le bien des individus au bien commun. Cela revient pour l'autorité d'une société à nier sa raison d'être qui est le bien commun.

Les autres relais de l'autorité

Le Christ a institué son Eglise pour le bien des âmes, aussi a-t-il institué une hiérarchie sacerdotale assurant la fonction de sanctification. Le concile n'a pas négligé cette hiérarchie et y a mis sa touche anarchique : chacun fait sa liturgie qui d'ailleurs est surtout l'offrande du peuple lui-même⁵. Le prêtre n'a alors plus qu'à *présider* l'action du peuple chrétien.

Rappelons enfin que l'autorité au sein de la famille et des écoles a subi ce vent démocratique.

Conclusion

En bref, l'autorité vaticanesque atteint le principe d'autorité en

1. **Son but.** L'autorité ecclésiastique n'a plus pour but de sauver ce qui risque de l'être, puisque l'homme peut se sauver sans l'Eglise s'il n'est pas déjà sauvé. En revanche, la paix dans le monde et la dignité si grande de la personne humaine n'étant pas partout garanties, l'Eglise se doit de défendre les hommes qui, parce qu'ils sont unis au Christ, sont sous son influence. De même il convient que l'Eglise fasse savoir aux

hommes qu'ils sont rachetés et par là dotés d'une grande dignité.

2. **Son exercice.** Si les hommes peuvent se sauver autrement, on ne peut leur imposer des ordres que pour le bon fonctionnement de l'institution. On ne peut que leur *proposer* une doctrine et une morale conformes non pas tant à leur qualité de chrétiens qu'à celle d'hommes éminemment dignes. En outre, ce gouvernement s'exercera de manière collective.

3. **Ses dépositaires.** L'exercice de l'autorité devant se faire de manière collégiale et plébiscitée, les dépositaires sont donc multiples et dans un certain sens aussi nombreux que les membres.

4. **La source.** Elle vient toujours de Dieu, mais la source n'arrose pas que l'Eglise puisque les autres religions sont utilisées par « l'esprit du Christ »

On pourrait donc voir l'autorité vaticanesque comme le pouvoir donné par Dieu et manifesté aux hommes par la foi ou la raison de conseiller les hommes afin qu'ils obtiennent une plus grande dignité et prennent davantage conscience de leur grandeur de personnes images de Dieu. Ce n'est donc plus une véritable autorité ayant force de loi

mais un rôle de pur conseil et d'aide possible mais non nécessaire. Par là le concile affirme quelle est sa propre autorité : il propose un enseignement, il ne l'impose pas. Ce concile tient donc plus en lui-même (et non son application) à une réunion de conseil qu'à un concile obligeant toute l'Eglise. Quant à l'aspect de concile œcuménique, il est vrai que les conseillers venaient de tout l'univers, mais un univers de conseillers ne fera jamais une assemblée de décideurs. L'application du concile par les papes fait que cette doctrine de l'autorité-conseil est entérinée et reconnue. En simplifiant, on pourrait dire que les papes ordonnent de considérer l'autorité comme un conseil ; ce qui explique qu'ils se montrent si bienveillants envers les novateurs qui appliquent cette nouvelle doctrine et si raides envers les partisans d'une autorité normale. Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ! D'où le mot de Monseigneur Lefebvre : « *Aucune notion n'a été autant battue en brèche au concile que la notion d'autorité, de paternité.* »

⁵ Nous l'avons vu dans un article précédent, comme du reste un certain nombre de jugements rappelés ici.

Réunion publique de réparation à l'occasion des 30 ans de légalisation de l'avortement



Le *Rosaire pour la vie* organisé par le Docteur Dor sur la place de la Bourse, le 11 juin. M. l'abbé de Cacqueray est venu soutenir cette action de sa prédication.

Organisée par
SOS-Tout petits

**Le samedi
17 septembre 2005**

**rendez-vous
à 14h30,**

**Place du Parvis
de Notre-Dame
(Métro Cité)**

Venez nombreux !

Jean-Paul II thaumaturge ?

— Abbé Jean-Michel Gleize —

« Qu'il ne faut pas croire tout le monde et qu'il est difficile d'imposer une sage mesure à ses paroles » :

Ainsi débute au livre trois le chapitre quarante-cinquième de *l'Imitation de Jésus-Christ*. Et l'auteur conclut ainsi ce chapitre qui est probablement l'un des plus remplis de sagesse de tout l'ouvrage : « Il est sûr pour se conserver la grâce du Ciel de fuir les apparences humaines et de ne point désirer ce qui paraît donner extérieurement de l'admiration, mais de s'attacher fortement à toutes les choses qui peuvent contribuer à l'amendement de la vie et à donner de la ferveur ».

La sainteté passe avant le miracle

Parole qui n'est pas seulement celle d'un sage mais qui résume bien à elle seule la démarche suivie par l'Eglise lorsqu'elle donne en exemple à ses fidèles la sainteté : cette démarche est exactement l'inverse de celle suivie aujourd'hui par le monde et tous ses appareils médiatiques. En effet, « ce qui paraît donner extérieurement de l'admiration » ce sont les actions d'éclat et parmi elles les miracles ; tandis que « ce qui peut contribuer à l'amendement de la vie et à donner de la ferveur » c'est l'exemple d'une vertu surnaturelle héroïque. Le monde, la presse et la télévision se font bien vite l'écho du sensationnel mais dédaignent le plus souvent l'exercice caché et réel de la vertu, tandis que l'Eglise se penche avant tout sur celle-ci et ne s'intéresse au miracle qu'en fonction d'elle. Bien sûr, les deux ne sont pas inconciliables et de fait l'Eglise réclame à la fois et le miracle et la vertu héroïque avant de constater et de déclarer publiquement la sainteté de l'un de ses serviteurs ; mais il y a un ordre et une préférence. Car la vertu est plus importante que le miracle, parce que la vertu, si elle est poussée jusqu'à ce qu'il est convenu d'appeler l'héroïcité, équivaut à la sainteté : elle

est nécessaire et suffisante pour qu'il y ait un saint. Le miracle quant à lui n'est que l'indice et la manifestation de cette sainteté, et encore n'est-il pas le seul ; il ne suffit donc pas pour qu'il y ait la sainteté, mais il la suppose.

Dans la procédure de la canonisation, le Droit de l'Eglise (canons 2115-2116 de 1917) distingue en effet avec soin les deux étapes, celle qui aboutit au décret constatant l'héroïcité des vertus et celle qui établit les miracles. Les deux étapes sont distinctes, et l'une précède l'autre parce que dans le procès, l'essentiel est de reconnaître avant tout la sainteté réelle du candidat à la canonisation ; c'est celle-ci que l'Eglise cherche d'abord à établir à partir de témoignages humains dignes de foi : les actes, les paroles, les écrits du serviteur de Dieu dont on a gardé le souvenir interviennent ici au premier chef, comme le reflet de sa vertu intérieure et de l'union à Dieu qu'elle suppose. Il est clair par exemple que le sermon prononcé par Mgr Lefebvre en ce jour mémorable du 30 juin 1988, et qui résume toute une vie et tout un combat, est un acte hors du commun où l'on peut voir le reflet des trois vertus théologiques et des quatre vertus cardinales poussées à l'héroïcité. Et c'est probablement cet acte-là qui un jour retiendra d'abord l'attention de l'Eglise. Pour en revenir aux miracles, ils ne sont là que pour confirmer cette héroïcité, ils interviennent donc après que l'on a établi la sainteté, et on y recourt comme à des signes qui viennent confirmer la vertu héroïque. Ce sont de simples suppléments qui viennent rendre la sainteté plus manifeste pour le commun, ni plus ni moins.

L'Eglise canonise des saints et non des miracles

Une personne est donc canonisable

non pas parce qu'elle a fait des miracles mais parce qu'elle a pratiqué la vertu héroïque ; l'acte d'une canonisation porte d'abord et avant tout sur cela, et il est irréfutable et infaillible précisément en tant qu'il déclare cette héroïcité de la vertu. La canonisation comporte en effet deux jugements qui ne sont pas sur le même plan. Il y a avant tout le jugement qui constate avec autorité la sainteté et qui repose tout entier sur l'autorité en l'occurrence infaillible du souverain pontife ; et c'est ce jugement qui réclame de la part des fidèles une obéissance absolue ; et l'autorité y est infaillible parce qu'elle est assistée du Saint-Esprit dans une matière d'importance : il s'agit en effet de donner à tous les fidèles un exemple de vie authentiquement chrétienne. Il y a ensuite un jugement de crédibilité, qui s'adresse à la prudence des fidèles et qui fait appel à leur sens critique ; ce jugement donne des signes qui parlent aux yeux de la raison et confirment le bien-fondé du premier jugement d'autorité. Et bien entendu, le deuxième jugement suppose le premier, comme le motif de crédibilité suppose la chose à croire.

Un cas limite, qui ne fait pas loi, peut cependant être utile pour confirmer cette distinction. Saint Thomas d'Aquin (*Somme théologique*, 2a2ae, q. 178, art. 2) affirme qu'une personne qui n'est pas sainte, peut faire des miracles, pourvu qu'elle prêche la vérité : « Quant aux méchants qui annoncent la vérité, ils font parfois de vrais miracles pour confirmer leur enseignement, mais non pour attester leur sainteté ». Ce cas limite permet de comprendre la prudence de l'Eglise : comme l'explique Benoît XIV dans son célèbre *Traité sur les canonisations* (livre IV, chapitre V, § 7) pour canoniser un saint, l'Eglise retient de préférence les miracles obtenus par l'intercession du saint, et donc après la mort de celui-ci ; car dans ce cas, il n'y a aucun doute : le miracle ne peut venir appuyer que la sainteté, et non la vérité prêchée par un pécheur.

Il n'y a pas de fumée sans feu, certes. Mais prenons garde à ces incendies que l'on voit jeter moins de flammes que de fumée. Et citons pour conclure cette remarque du cardinal Cajetan, dans son commentaire sur le passage allégué

de saint Thomas : « C'est une erreur très préjudiciable que de croire que les dons de Dieu les plus considérables consistent dans la grâce de faire des miracles, bien plus que dans le don de l'état de grâce et dans les œuvres surnaturelles de la sainteté. Et on doit se garder de ce que croit le vulgaire et de cette erreur commune chez les hommes : ils pensent que ceux qui font des miracles sont des saints et en quelque façon des hommes de Dieu ; et ils pensent qu'à l'inverse les justes dépourvus de ces charismes n'ont rien pour eux. Et on doit estimer qu'en réalité c'est tout le contraire qui est vrai ».

L'Eglise discerne les vrais miracles et rejette les faux.

N'oublions pas non plus que discerner un véritable miracle n'est pas une affaire qui se règle en un jour. Le miracle étant un fait divin, l'Eglise commence par s'assurer qu'il n'y a pour expliquer par exemple une guérison aucune explication naturelle (ni la nature, ni l'homme) ni même préternaturelle (c'est-à-dire une intervention démoniaque). Benoît XIV (*Traité sur les canonisations*, livre IV, 1^{re} partie, chapitre IV) donne les règles : on peut les résumer sous la forme de trois grands principes.

Premier principe : on ne doit retenir que les faits avérés (moyennant témoignages circonstanciés et dignes de foi) et écarter toutes espèces de racontars (lesquels d'ailleurs sont d'autant plus nuisibles qu'ils sont plus sincères) ; c'est pourquoi, l'Eglise est très lente à se décider, car elle prend le temps de rassembler et de vérifier tous les témoignages attestant le fait (une manchette du *Corriere della Sera* ne suffit malheureusement pas).

Deuxième principe : on doit écarter l'hypothèse du miracle tant qu'il est possible et suffisant de recourir à une explication naturelle (principe d'économie) ; c'est ici que la science, en particulier la science médicale, aura son mot à dire : les expertises sont nombreuses, variées et rigoureuses. A titre d'exemple, de 1858 à 1998, le Bureau Médical de Lourdes s'est penché sur 6 772 cas de guérisons déclarées, et sur le total, la science médicale en consi-

dère seulement 2 000 comme inexplicables ; et sur ces 2 000 cas, seuls 66 seront canoniquement reconnus comme d'authentiques miracles : dans le cas de Lourdes, l'Eglise a donc reconnu comme miraculeuse une guérison sur 100 déclarées.

bonnes mœurs n'est pas non plus de Dieu, mais du démon) ; défaut au niveau du procédé de guérison (une guérison qui est de Dieu est obtenue par des prières accomplies selon les règles de la piété, tandis qu'un prodige survient dans un contexte mal édifiant :



Rencontre interreligieuse des trois grandes religions monothéistes à Jérusalem, le 23 mars 2000 avec le rabbin Meir Lau et le mufti Tayseer al-Tamini.

Troisième principe : Benoît XIV énonce ici (aux § 7-12 de l'endroit déjà cité) la règle que donne saint Thomas (dans son *Commentaire sur le livre II des Sentences*, distinction 7, question 3, article 1, ad 2). Il y a des faits que la science ne peut expliquer et qui pourtant ne sont pas miraculeux, car ils résultent d'une intervention démoniaque : ce sont les prodiges. Pour distinguer entre un vrai miracle et un prodige, on applique la règle de discernement bien connue de tous les moralistes : « *bonum ex integra causa, malum ex quocumque defectu* » ; les œuvres de Dieu sont parfaites, tandis que celles du démon présentent toujours un défaut. Ce défaut sera peut-être caché au point d'être imperceptible pour la plupart, mais néanmoins il sera réel et reconnaissable à un examen attentif. Défaut au niveau de l'efficacité (une guérison qui est partielle ou bien qui ne persévère pas n'est pas de Dieu mais du démon) ; défaut au niveau des conséquences (une guérison qui finit par tourner au préjudice de la foi ou des

contexte de trances charismatiques par exemple).

Le pape Benoît XIV, toujours dans son ouvrage sur les canonisations (livre III, chapitre 49, § 6) demande que l'on prenne sérieusement en considération le fait suivant, raconté par le père Ribadeneira dans sa *Vie de saint Ignace de Loyola* (livre V, chapitre X). Un homme grave, le père Réginald, dominicain, rencontra saint Ignace à Rome et en présence du père Ribadeneira lui exposa qu'il y avait à Bologne, dans un couvent relevant de son obédience, une vierge remarquable par la vertu de son oraison, souvent ravie hors de ses sens au point de ne pas sentir la brûlure du feu, portant des stigmates aux mains et au côté et dont la tête, comme percée d'épines, répandait le sang. « Ayant raconté cela, il demanda familièrement à saint Ignace ce qu'il pensait de telles choses qu'il n'osait lui-même ni approuver pleinement ni réprouver. Ignace lui répondit seulement : « De tout ce que tu viens de dire, Père, le signe le moins douteux est celui qui concerne la

prompte obéissance ». Réginald s'étant éloigné, je demandai à Ignace, seul à seul, quelle était sa pensée secrète sur la question qu'on venait de lui poser. Il répondit : « C'est le propre de Dieu de sanctifier les âmes des hommes, d'agir en elles, de les remplir de ses dons ; il le fait quelquefois si abondamment que la plénitude de l'âme pressée par la grâce divine se communique jusqu'au corps et que ce qui se passe au dedans se communique au dehors, mais cela est très rare. Le démon, au contraire, qui n'a pas pouvoir sur l'âme, se sert souvent du corps pour égarer, par les simulacres et les ombres des choses, les pensées des mortels en quête de vanité et avides de nouveauté ». Il confirma ensuite ces paroles par des exemples qui m'étaient connus à moi-même. Quant à cette religieuse de Bologne, que les hommes

canonisable, et c'est le cas de Jean-Paul II auquel on attribue de son vivant une guérison (*Corriere della Sera* du 9 avril 2005) ». On entend déjà saint Jérôme : que d'erreurs en si peu de mots !... N'insistons pas sur la fausseté de la première affirmation : elle est évidente après tout ce que nous venons de rappeler. Car ce qui doit nous intéresser au premier chef, ce sont les traces d'une éventuelle héroïcité des vertus chez le souverain pontife défunt ; et ces traces, ce sont les actes de sa vie passée, spécialement depuis octobre 1978. Hélas, le numéro 208 du *Chardonnet* ne laisse place à aucune hésitation : Karol Wojtyła ne fut point un héros (ni même un héraut) de la foi ; et à partir de là, tout le reste s'effondre, puisque comme dit saint Paul (Heb, 11/1), la foi est le fondement de tout le reste.

montrant de manière impressionnante la toute-puissance de Dieu sont des signes très certains » (Constitution *Dei Filius* du concile Vatican 1, DS 3019). Ce sont des faits divins : Dieu seul est l'auteur des miracles, et comme il est la Sagesse même il ne peut pas les produire pour se faire le témoin de l'erreur et du péché. Dans l'endroit déjà cité, saint Thomas l'affirme clairement : « *Les miracles sont toujours de vrais témoignages de ce qu'ils confirment. Aussi les méchants qui enseignent de fausses doctrines ne sauraient-ils jamais faire de véritables miracles pour confirmer leur enseignement ; quant aux méchants qui annoncent la vérité, ils font parfois de vrais miracles pour confirmer leur enseignement, mais non pour attester leur sainteté* ». C'est le troisième principe de discernement énoncé par Benoît XIV, et nous pouvons voir comment il peut s'appliquer encore aujourd'hui.

Bien évidemment, les miracles qui continuent de se produire à Lourdes dans le contexte d'après Vatican II (le dernier date de 1987) plaident en faveur de... Lourdes ! Autrement dit, en faveur de la vérité de l'Immaculée Conception et de la dévotion mariale traditionnelle : la distinction entre le sanctuaire, catholique depuis plus d'un siècle, et les desservants, aujourd'hui modernistes, est facile à faire. Serait-il aussi facile de distinguer entre Jean-Paul II moderniste et l'institution divine qu'il représente ? Comment échapper à l'équivoque, à partir du moment où c'est la personne de ce pontife qui obnubile les esprits et monopolise tout le battage médiatique, comme on a pu le voir lors de ses funérailles ?

C'est pourquoi, face à cette prétendue guérison, miraculeusement obtenue du vivant de Jean-Paul II, la moindre des précautions est de rassembler des preuves accréditant ce fait, de procéder à un examen médical sérieux, et surtout d'attendre encore, car Dieu suscite à l'ordinaire les véritables signes après la mort de son serviteur ; ce qui nous oblige à retenir le point de départ du samedi 2 avril 2005.

Et puis, pourquoi pas, relisons encore l'*Imitation*, livre III, chapitre 45...



Jean-Paul II avec le grand mufti Mohammed Sayed Tantawi, le 24 février 2000, lors d'une rencontre en Terre sainte à l'université Al Ashar. La complaisance du dialogue avec l'Islam est à l'opposé de l'action d'un saint Pie V. Qui mérite la canonisation : Pie V ou Jean-Paul II ? La question est déjà tranchée.

admiraient avec stupéfaction, j'entends dire qu'elle a très mal fini et que cette lumière a tourné en fumée ».

Jean-Paul II

A la lumière de toutes ces distinctions, il serait bien difficile de voir en Jean-Paul II un candidat légitime à la canonisation. Parce que si on essaye de conclure par l'affirmative, le vice du raisonnement saute tout de suite aux yeux : « Quiconque fait des miracles est

Quant aux miracles... « *Chrétiens, ne vous excitez pas si vite !* », disait déjà en son temps le cardinal Ottaviani (*Documentation Catholique* du 25 mars 1951). Répétons le : l'unique raison d'être de ces faits est d'attester l'héroïcité des vertus. A quoi bon produire un témoin, s'il n'y a rien à attester ? Ou pire : comment témoigner en faveur de l'erreur ou du mal ? Or, Dieu seul peut produire ce genre de témoignage : les miracles sont « des faits divins qui, en

Laurentin passe aux aveux

— Abbé Bruno Schaeffer —

Expert au concile, chroniqueur de Vatican II au Figaro, l'abbé **René Laurentin** n'est pas un inconnu. D'où l'intérêt de son premier volume de *Mémoires, chemin vers la lumière* où se mêlent justifications, règlements de compte et analyses pertinentes de soixante ans de vie ecclésiastique.

Revenant sur ce passé proche, il rejoint l'actualité dans un raccourci saisissant : sans changer de cap, il a été « *successivement perçu comme progressiste, puis traditionaliste* ». De l'avant concile au post-concile, on serait passé de « *l'excès de contrainte préconciliaire à l'excès de liberté anarchique* » ; du conformisme à la contestation ; du triomphalisme à la repentance ; des missions à la démission ; de la polémique au dialogue. A l'opposé du Syllabus, l'Eglise s'engagerait « *de la conversion du monde à la conversion au monde* », sortant du Moyen-âge pour entrer directement dans la post-modernité.

Issu d'un monde bourgeois et catholique où se formaient « des chrétiens convaincus et même des saints », le jeune René Laurentin trouve cette chrétienté vendéenne pesante, un monde « confiné » et à l'entendre « assoiffé de renouvellement ». Vatican II couve. La soutane lui donne des boutons, mais la volonté de Dieu l'appelant au séminaire l'emporte. A quatre-vingts ans il pense avoir trouvé son équilibre dans un retour à **Aristote** et **saint Thomas**, après des expériences variées « école d'art dramatique, jeûne, yoga, zen... ».

Une longue captivité en Allemagne sépare l'entrée au séminaire de l'ordination. Suivent des études conduisant au doctorat et une vie de professorat. Epoque héroïque, à l'en croire « où la théologie courageuse et persécutée préparait sérieusement et dans l'ombre un Vatican II qui fut le Concile des théologiens ». Un concile qualifié comme « le plus vaste de tous les temps » même si – le reconnaît Laurentin – il n'a pas tenu toutes ses promesses et a été « suivi de tant de défections, y compris un schisme ».

Les mémoires de l'abbé Laurentin donnent un éclairage singulier sur la marxisation de l'Eglise de France. A l'Institut catholique, l'abbé **Lallement** lui a montré dans le marxisme l'inversion radicale du thomisme, « une perversion géniale » touchant prêtres et évêques. René Laurentin se dit « écartelé » devant « le devoir de conversion » à l'idéologie marxiste des années 1960-1985. Des chrétiens sérieux fuient l'Eglise alors que les structures ecclésiastiques tentent un « large ralliement » à une idéologie « à bout de souffle ».

Finalement, l'Eglise en France connaît la récession la plus spectaculaire de son histoire « disparition accélérée des prêtres, de la pratique religieuse et de la foi ». **Jean XXIII**

obtient le prix international de la paix des dirigeants communistes russes. En échange du silence du Concile sur le communisme, Moscou concède la venue d'observateurs orthodoxes russes. Après le Concile, Laurentin se réjouira du rétablissement des prêtres ouvriers. Pas longtemps, car la priorité est vite donnée à l'action syndicale. Ils vont « de la mission à la lutte ouvrière » ; soutenus par **Monseigneur Ancel**, évêque auxiliaire de Lyon, ils adhèrent à la CGT et au Parti communiste avant de se marier. L'Action catholique emboîte le pas et invite aux mêmes engagements. A la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) l'appartenance à la CFTC (syndicat chrétien) entraîne l'exclusion. Les valeurs chrétiennes dévoyées « ont fait le succès du matérialisme athée jusque chez certains chrétiens, prêtres et évêques... » Ce même Laurentin s'étonne de les voir se convertir « aux idéaux marxistes » sans la contrepartie de la « conversion des marxistes au christianisme ».

Parallèlement Vatican II promeut les évêques et les laïcs et banalise les prêtres. D'où la crise du sacerdoce avec quarante mille abandons autour des années 1970. Laurentin s'interroge sur cette crise d'identité « Pourquoi la débâcle post-conciliaire des prêtres ? » Il relève la définition insolite d'un sacerdoce évangéliste « sans mention de la fonction eucharistique » laissée de côté.

Dévalué par le concile, le sacerdoce l'est du côté des hommes par la banalisation « du retour des prêtres à l'état laïc » avec dispense de célibat inaugurée par **Paul VI**, offensant le caractère sacré du sacerdoce. René Laurentin critique la suppression de deux ordres mineurs, dont celui d'exorciste et du sous-diaconat. Pour lui, « supprimer le sous-diaconat qui sacralisait publiquement l'engagement au célibat avant l'ordination sacramentelle au diaconat et au presbytérat », ouvrirait la porte au mariage des prêtres. L'abbé Laurentin se souvient ; en mai 1968, la révolution emporta le séminaire d'Orléans, « séminaristes et prêtres formateurs se dispersèrent ». Le seul opposant fut relégué dans une place obscure. Chez les Rédemptoristes, la centaine de novices disparaissent. Des naissances dans la ville voisine et la disparition de plusieurs directeurs achèvent « la débâcle du séminaire ». Les deux tiers des prêtres français ont dépassé l'âge de la retraite (75 ans) et notre pays perd environ six cents prêtres chaque année. Les rares candidats sont renvoyés pour « trop prier ». Pendant longtemps, constate Laurentin, « la sélection était réticente à l'égard des jeunes trop pieux et issus d'un milieu traditionaliste ». Le directeur national des vocations quitte son poste pour cause de mariage imité par un maître des moines dominicains. Les exemples abondent, cependant, selon l'abbé Laurentin, « les grands technocrates de la pastorale ne s'inquiètent pas », leur fidélité à l'idéologie conciliaire les met à l'abri de la réalité.

La réalité de la crise poussa **Monseigneur Lefebvre** à agir en successeur des apôtres, l'abbé Laurentin le concède, il était « l'homme de confiance de Pie XII pour l'Afrique ». Mais Laurentin le voit dès la fin du Concile « sur la pente glissante du schisme ». Selon lui, « à force de se sentir exclu, étranger à l'Eglise où il n'avait plus sa place, il a fini par se prendre lui-même pour l'Eglise ». Laurentin parle

de « choc traditionaliste ». Certes, concède-t-il, il y eu des persécutions, une marginalisation des catholiques fidèles, fatalement « une radicalisation inverse » devait s'en suivre pour cette aile « craintive et crispée ». Au lendemain du Concile, ils n'hésitaient pas à perturber ses réunions. Avant le schisme, il nous rassure, l'abbé Laurentin retrouve sa « vieille soutane » pour faire le voyage d'Ecône. Aux réticences de Paul VI auraient succédé les larges ouvertures de **Jean-Paul II**; hélas, les troupes de Monseigneur Lefebvre « préféraient le schisme à une réconciliation ». Les paroles gravement injustes de Laurentin à l'égard du fondateur d'Ecône limitent largement sa capacité de compréhension de la crise qu'il dénonce. Après avoir été la vedette de certains milieux catholiques, Laurentin connaît « une lente descente aux enfers », tour à tour galérien ou homme à abattre, il limite les dégâts. Nous ne le plaignons pas. Mais comment peut-il en appeler à une opération de « sauvetage des fondements de la foi et de la morale » et rejeter le combat de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X ?

Laurentin l'avoue, les « légitimes ouvertures » de Vatican II ont été « des portes de sorties vers l'agnosticisme et le laxisme ». Une liturgie « créée de pied en cap » a raboté ou supprimé les rites; les traductions sont devenues des « périphrases laborieuses ». Sans oublier la guerre aux dévotions, la dévaluation de la présence réelle, l'abandon des genuflexions, la récession mariale,... La liste est longue, l'abbé Laurentin l'achève en parlant d'« asphyxie de la foi ». Après Vatican II, les défenseurs de la famille se sentent isolés, la littérature théologique des années 1968-1980 n'est « qu'innovation, contestation, mort de Dieu ». Les théologiens restaurent les hérésies anciennes et y ajoutent leurs opinions « aventureuses ou même ruineuses pour la foi et les mœurs ». Le paganisme devient pour le doyen d'une faculté de théologie la voie ordinaire du salut. L'exégèse réduit l'Écriture sainte à des légendes sym-

boliques. L'œcuménisme fait le lit des sectes. Il a, selon Laurentin, « démobilisé l'évangélisation et l'évangélisation a donc plus souffert de l'œcuménisme que l'œcuménisme de l'évangélisation ». Au lieu de répandre la foi, l'anthropologie conciliaire a « parfois athéisé », entraînant pour l'Église « une éclipse partielle de son action évangélisatrice et missionnaire ».

Après tant de lucidité, le témoin parfois tardif de ce déclin se décidera peut-être dans un nouveau volume de « mémoires » à reconnaître dans l'œuvre de Monseigneur Lefebvre la réponse de la foi et du témoignage de la foi aux destructions conciliaires ?

René Laurentin – Mémoires – Chemin vers la lumière - Paris - Fayard - avril 2005 - 614 pages - 25 €

PALMARES COURS DE CATECHISME

2^e TRIMESTRE 2004-2005

Vérane LOUBET			
1 ^{er} GROUPE	1 ^{er}	Aymard de MONTFORT	9,68/10
	2 ^e	Constantin MINOS	9,42/10
	3 ^e	Isaure CAILLEMER du FERRAGE	9,34/10
Abbé CHAUTARD			
2 ^e GROUPE	1 ^{re}	Anis KERVAZO	9,66/10
	2 ^e	Gonzague de TANOUARN	9,36/10
	3 ^e	Thibaut LEGENDRE	8,62/10
Frère STEPHANE			
3 ^e GROUPE 1	1 ^{re}	Paola TULLI	19,93/20
	2 ^e	Guillaume SPOSITO	19,92/20
	3 ^e	Clément BAUMANN	19,91/20
3 ^e GROUPE 2	1 ^{re}	Eugénie LUQUET-PLANTIER	19,73/20
	2 ^e	Clotilde LASNET de LANTY	19,62/20
	3 ^e	Marguerite-Marie LUQUET-PLANTIER	19,57/20
Abbé LORBER			
4 ^e GROUPE 1	1 ^{re}	Elise LEGENDRE	19,01/20
	2 ^e	Jean-Baptiste VERGEZ	18,26/20
	3 ^e	Ambroise NAUDE	17,44/20
4 ^e GROUPE 2	1 ^{re}	Victoria LUQUET-PLANTIER	18,79/20
	2 ^e	Floriane MALBERT	18,09/20
	3 ^e	Margod de MONTFORT	17,95/20
4 ^e GROUPE 3	1 ^{er}	Louis VIGER	18,39/20
	2 ^e	Céline MISAT	16,46/20
	3 ^e	Athanase SAINT-GENIES	14,09/20
Abbé BEAUVAIS			
Persévérance	1 ^{re}	Clotilde PILON	18,37/20
	2 ^e	Guillaume SCARCELLA	16,67/20
	3 ^e	Adélaïde RIGOLOT	16,52/20

Rentrée des catéchismes: samedi 17 septembre 2005

Pour l'honneur de rater son bac

— Jean-Marie Le Méné —
président de la Fondation Jérôme-Lejeune

Il faut décerner un double zéro au ministère de l'Éducation nationale. Non pas au ministre lui-même, bien sûr. Sa volatilité structurelle ne lui permet pas – hélas – de laisser la moindre trace.

Non, le double zéro vise les responsables irresponsables qui ont imposé aux candidats du bac de première L une épreuve de SVT (science de la vie et de la terre) objectivement totalitaire. En leur demandant de dégager des arguments unilatéraux en faveur de l'avortement en France.



Double zéro parce que l'épreuve est d'abord nulle juridiquement. Il y a eu rupture du principe d'égalité entre les candidats. Les candidats n'ont pas eu la liberté de choisir également entre plusieurs sujets susceptibles d'être traités. En effet, la justification de l'avortement est un sujet irrecevable, impossible à soutenir pour beaucoup, croyants ou non d'ailleurs. Imagine-t-on qu'on puisse choisir de jus-

tifier la torture ou la peine de mort, de dégager des arguments en faveur de l'esclavage ou de la déportation ?

L'épreuve est encore nulle juridiquement parce que le sujet n'était pas présenté de manière neutre. Le parti a été pris de considérer l'avortement comme un bien à défendre, indubitablement, indiscutablement, incontestablement. A-t-on le droit d'oser penser un peu en dehors du cadre ? Si, encore, l'épreuve avait au moins permis aux élèves de dresser la liste des prétendus « avantages et inconvénients de l'avortement ». L'épreuve eut tout de même été parfaitement détestable, mais les apparences du relativisme moral – qui

constitue la charte du pacte républicain – eussent été sauvegardées. Ce n'est même pas le cas, la discussion n'est plus ouverte, la cause est entendue et les élèves, en rang par deux, sous la férule d'idéologues sourcilieux, doivent à nonner un catéchisme de la terreur.

Zéro intellectuel

Mais il faut décerner un autre zéro parce que l'épreuve est nulle intellectuellement. Elle conduit à une déstructuration des cerveaux de ceux qui sont mis à l'épreuve. Car le sujet à traiter était accompagné de documents. Or ces documents, sur lesquels les candidats étaient censés s'appuyer étaient faux, scientifiquement faux. Par exemple, un extrait du journal le Monde était fourni qui apportait cette citation : « *contrairement à ce qu'affirmaient les opposants à l'avortement lors de l'adoption de la loi, la légalisation de l'IVG n'a pas eu d'impact démographique. Une IVG ne constitue pas une naissance en moins mais une naissance reportée à plus tard dans un contexte plus favorable* ». Autrement dit l'exercice a consisté à donner aux élèves un postulat erroné à défendre avec des arguments ineptes.

Les candidats ont été, en quelque sorte, jetés dans un bain de mensonges d'où ils ne pouvaient sortir que par le mensonge. Sauf à rater l'épreuve.

Voilà qui en dit long sur la machinerie anti-éducative placée en amont du bac et sur ses effets. Et qui révèle la sinistre mission du corps enseignant en certaines matières. Il ne s'agit pas d'apprendre, les réponses sont imposées. Il ne s'agit pas de chercher à comprendre, l'article de foi est assené. Il ne s'agit pas de discerner, il s'agit de débiter du dogme. L'affaire n'est pas futile. Elle est grave car elle touche des millions d'adolescents qui ont subi un double viol, celui de leurs consciences d'abord, celui de leurs intelligences ensuite.

Le sujet non plus n'est pas anodin, il concerne la vie et la mort du plus jeune des membres de la société, l'enfant à naître. Les associations de parents d'élèves et les autorités morales du pays devraient demander des comptes au ministère. Ils réagiront peut être. Le père de famille que je suis considère désormais qu'il peut y avoir de l'honneur à rater son bac. En posant un acte de résistance. ☹

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés par l'eau sainte du baptême :

Omblin DANIAU	29 mai
Hugo BONNELL	11 juin
Emma BONNELL	11 juin
Victoire BAUGIN-BOULZEC	18 juin
Maxence FOURNIER	24 juin
Julia ARNOUX	26 juin
François MAZURIE-SETA	27 juin

Ont contracté mariage devant l'Eglise :

Bernard LATOUR avec	18 juin 2005
Anne Marie LASSAUT	
Jean-Philippe GOUEZ avec	
Natacha LECANU	18 juin 2005

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique :

Françoise Edith JOSEPH, 80 ans	25 mai
Jacques MARTIN	1 ^{er} juin
Jacques ROY, 90 ans	2 juin
Jehanne TUBEUF, 80 ans	17 juin
Jacques SOUCHON, 75 ans	17 juin
Robert Paul TOUSSAINT, 92 ans	25 juin
Yvonne GERARD, 78 ans	28 juin

Dimanche 29 mai :

32 premières communions

Dimanche 19 juin : 105 confirmations

Dimanche 26 juin :

10 communions solennelles

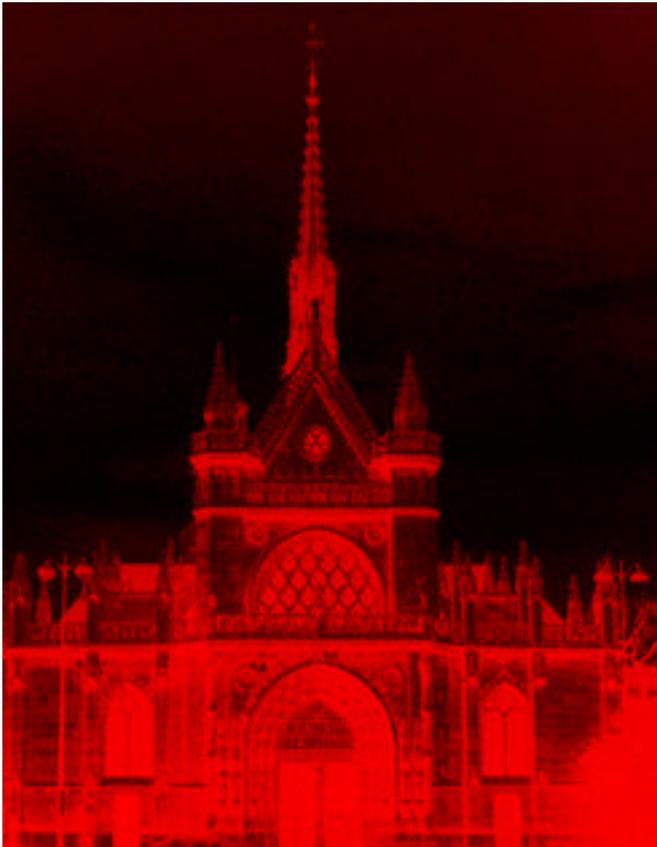
Judi 4 août : prise d'habit de Marie Malherbe chez les Dominicaines de Fanjeaux

L'église Saint-Laurent

— Bernard FARIBAUT —

Comme nombre d'églises et de couvents parisiens, l'église Saint-Laurent disposait d'un espace immense dans cette partie de Paris. On l'appelait l'enclos Saint-Laurent.

Il allait de la gare de l'Est jusqu'à Saint-Merry. La première église fut détruite par une invasion normande. A sa place s'était établie une léproserie avec l'invocation de saint Lazare. Mais en 1181, Philippe Auguste décida de changer le cours des choses et de rétablir une paroisse. La nouvelle église ne fut terminée qu'en 1429 et dédiée par Jacques du Chatelier, évêque de Paris. Elle sera agrandie en 1548 et reconstruite en 1595.



En 1622 (année où Paris deviendra un archevêché), on y ajouta le portail que l'on peut voir aujourd'hui. Enfin sous Napoléon III fut donné à l'église un fronton gothique et on y ajouta une travée supplémentaire. En 1793, sous la Révolution, l'église Saint-Laurent porta le nom de *Temple de l'Hymne et de la Fidélité*.

L'intérieur se compose d'une nef à cinq travées avec de très nombreuses chapelles latérales. Malheureusement ces chapelles sont aujourd'hui désaffectées. Par contre, elle n'a pas subi de dommages notoires dans le cadre de la récente réforme liturgique. Les meubles, statues, autels, confessionnaux, tableaux sont toujours présents de même que sa magnifique vitrerie. On remarquera en particulier la chapelle *Notre-Dame des malades* où se trouvent les peintures d'Antoine Postel réalisées entre 1730 et 1750. Le chœur ainsi que le maître-autel et les stalles ont été sauvegardés et la curieuse chaire à prêcher, si elle est dédaignée, attend toujours qu'un prédicateur veuille bien y venir.

Parmi les paroissiens illustres qui fréquentèrent Saint-Laurent, on citera saint Vincent de Paul, aumônier général des galères et sainte Louise de Marillac, fondatrice des Filles de la Charité.

Enfin, on ne peut passer sur un événement insolite qui se produit à Saint Laurent en 1871. Ce matin de septembre, un monsieur assez claudiquant et marqué d'embonpoint, juste arrivé à la gare de l'Est, descend d'un fiacre et vient assister à la messe. Personne ne le remarque mais lui, remarque tout. Ce monsieur arrive à Paris après quarante et un an d'exil. Il vient revoir



Paris détruit par la Commune et surtout sa maison natale devant laquelle il éclatera en sanglots. Il était né au Palais des Tuileries, le 29 septembre 1820. C'était le Comte de Chambord, celui qui en 1873 refusera le trône et la possibilité de restauration de la monarchie. Hélas !



La Kermesse

version 2005 au Cirque d'hiver Bouglione

11 et 12 juin

Un grand merci aux organisateurs
et aux nombreuses aides bénévoles!



CENTENAIRE DE
Mgr Lefebvre
1905-2005

Journées de la Tradition
1^{er} et 2 octobre à Villepreux (78)

Renseignements : 06 80 05 18 97

Le Centre de formation chorale,

un projet de la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet

- Vu l'intérêt grandissant pour le répertoire vocal religieux,
- vu les possibilités d'exécution (uniques à Paris) qu'offre notre paroisse dans le cadre de la liturgie et des concerts spirituels, nous souhaitons créer une structure capable de donner une formation au chant qui débouche sur la participation à l'une des chorales de la paroisse et donc à l'exécution des grandes œuvres du répertoire de musique sacrée.

Le Centre de formation chorale s'adresse aux débutants au sens large (personnes n'ayant aucune expérience vocale ou ayant de la pratique, mais pas de théorie). La formation s'étend sur deux ans et est dispensée en cours du soir (un soir par semaine + un créneau horaire un samedi sur deux).

Quatre disciplines sont abordées : • Notions de base du solfège • Solfège chanté • Technique vocale collective • Technique vocale individuelle

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître dès maintenant en appelant le 08 71 05 57 64.

Abbé Bernard Lorber

Pèlerinage à Lourdes

pour le Christ-Roi

en train spécial de nuit!

du 22 au 24 octobre 2005

- avec accompagnement de malades
- sous la direction des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X dès l'accès au train

Vendredi 21

22 h 00 : départ de Paris-Austerlitz
23 h 30 : départ de St-Pierre-des-Corps (Tours)

Samedi 22

14 h 30 : Chemin de croix puis messe chantée
20 h 00 : Procession aux flambeaux

Dimanche 23

9 h 00 : Grand-Messe
14 h 30 : Vêpres et procession
20 h 00 : Adoration silencieuse

Mardi 25

5 h 00 : arrivée à St-Pierre-des-Corps
6 h 30 : arrivée à Paris-Austerlitz

FORMULE 1 :

place assise adulte : 80 euros
Gratuit pour les moins de 4 ans

FORMULE 2 :

place couchette adulte : 97,5 euros

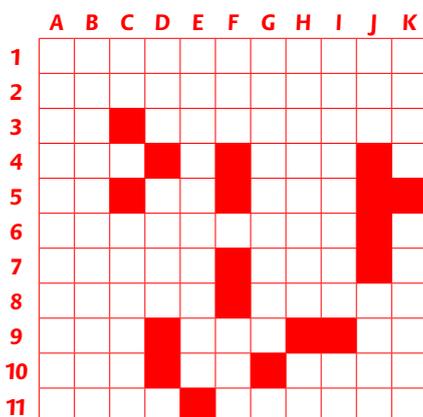
FORMULE 3 :

voiture ambulance pour les malades
Couchette adaptée : 110 euros

Pour le logement sur place, une liste d'hôtels peut être fournie. Pour les familles, des places à très bon marché peuvent être fournies. S'adresser rapidement au secrétariat : 01 40 85 84 70.

MOTS CROISÉS - Problème N° 07-05

par Cecilia DEM



DÉFINITIONS

HORIZONTALEMENT :

1) Son vœu nous engage encore à processionner à la mi-été. 2) Pas clairement. 3) Ne cheminent pas seuls - On doit le faire pour certains fruits-légumes... 4) C'est un envoi - Nos tritons de l'été l'apercevrons

peut-être mais...de dos. 5) On en ferait des choses avec ce petit mot! - Interjection ensoleillée - Ce sont donc les siens ou les siennes. 6) En étions au tout début. 7) Possède l'une des plus belles plages du monde - Même coupé en deux...brrrr. 8) Soustrayant - Au Vatican, elle a le privilège de porter mantille blanche. 9) Doublé, pas grand-chose et populaire - On dit qu'Homère y mourut - Préposition, adverbe, pronom personnel, on le trouve partout. 10) Reine de Jordanie... sans traîne ? - Cri de surprise - Un jour nous retournerons dans Sa maison. 11) Département «vert» retourné - On en attendait la guérison.

VERTICALEMENT

A) Mûrit au Potager du Roi. B) Persévérance ou... obstination? C) Chemine souvent avec des habitudes - Les apôtres en redescendirent éblouis. D) Demi friandise de plage ou de terrasse - Bien inutile E) Quel pays ne rêve d'imposer la sienne à ses voisins ? F) Un trois transalpin - Du bateau!! G) Ils se fleurissent

dans certaines paroisses pour le 15 août. H) Elle est aussi cardinal - Demi moineau familial. I) Long fleuve pas toujours tranquille - Remplace fréquemment le mot qu'il devrait précéder. J) Ses adeptes ne doivent plus s'y reconnaître! - C'est un saint Philippe. K) À ne pas confondre avec paraître - Difficile de le faire pour ce qui n'a ni jambes, ni pattes, ni roues.

SOLUTIONS du N° 06 - 05

HORIZONTALEMENT :

1. BRIMBORIONS. 2. EUDISTES. 3. NI - NARGUILÉ. 4. ENSI(LAGE) - AÎTRES. 5. DÉ - SENNE - UT. 6. IDITNTAEIRE (Identitaire). 7. CE - RIEC. 8. TRIAS - OBI. 9. IO - PERDUE. 10. OMBLE - LUEUR. 11. NÉCESSITÉ.

VERTICALEMENT :

A. BÉNÉDICTION. B. RUINE-DE-ROME. C. ID (Indication de Dérangement) - BC (Before Christ). D. MINISTRABLE. E. BSA (ABS) - ENIS (Siné) - ES (Eugène Scribe). F. OTRANTE. G. REGINA COELI. H. ISUTÉE (Usitée) - BRUT. I. IR - IDÉE. J. LEURS - UU (Uhu). K. SIESTE - PÈRE.

ACTIVITÉS DE LA PAROISSE**Dimanche 10 juillet**

+10h30: première messe de M. l'abbé Michel Frament

Dimanche 17 juillet

+Prédication à toutes les messes par M. l'abbé Ceriani et quête sur le parvis pour la communauté des Sœurs de l'Oasis de Jésus-Prêtre

Dimanche 14 août

+Prédication à toutes les messes et quête sur le parvis pour les écoles de la FSSPX au Gabon

Lundi 15 août

+10h30: messe solennelle célébrée par le P. Baillif qui fête ses 60 ans de sacerdoce

+16h: procession de l'Assomption dans les rues de Paris

Vente de livres aux sorties de messe pour la conférence St-Vincent-de-Paul

du samedi 20 au lundi 22 août
journées de réparation à Fatima**Vendredi 16 septembre**

+ de 18h à 20h: consultations juridiques gratuites en salle des catéchismes

Samedi 17 septembre

+14h30: reprise des cours de catéchisme

+16h00: messe de rentrée des catéchismes

Mercredi 21 septembre

+19h30: rentrée de la conférence Saint-Vincent-de-Paul. Réunion salle Saint-Paul

Jedi 22 septembre

+ de 9h45 à 16h30: récollection des membres du Tiers-Ordre carmelitain

Dimanche 25 septembre

+10h30: messe de rentrée des scouts. Prédication et quête sur le parvis pour le groupe scout de Saint-Nicolas

Début septembre, pensez à appeler le secrétariat pour proposer votre aide dans les différents services de la paroisse. Soyez-en remercié.



Grand pèlerinage international à Fatima

Samedi 20 août:

17h00: conférence sur Fatima par un prêtre de la FSSPX à la Pension Santo Amaro - rua Francisco Marto - Tél. 00 351 249 530 170

Dimanche 21 août:

10h00: messe pontificale en face de la Pension Floresta, Estrada de Batalha - Tél. 00 351 249 531 466
16h00: chemin de croix suivi de la visite du Cabeço puis du village d'Ajustrel (maisons des voyants)

Lundi 22 août:

13h00: cérémonie de réparation sur l'esplanade de la Capelinha

Renseignements: M. l'abbé Daniel Maret (prieur à Fatima) – Priorado Sao Pio X – Estrada de Chelas n° 29/31 – P 1900-148 LISBOA Portugal – Tél. 00 351 21 814 35 91 – Fax 00 351 21 815 19 99
ou à Fatima: Tél. 00 351 249 534 504

L'ATELIER ST-LUC

fait appel à quelques paroissiens dévoués, généreux de leurs talents de dessinateurs, peintres, sculpteurs et d'artisans pour la fabrication de petits objets (en tissu, bois, carton, etc.) afin de produire tout au long de l'année des œuvres artisanales au profit de notre paroisse.

Toutes les bonnes volontés efficaces seront les bienvenues!

Salle St-Paul, les lundis entre 13 heures et 17 heures.

Contact: Brigitte Reynaud au 01 30 24 41 81

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple: 22 euros De soutien: 30 euros

M., Mme, Mlle.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre: **LE CHARDONNET** - A expédier à M. Jean-Marie Cavrot - LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins - 75005 Paris

Veuillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).

Église Saint-Nicolas du Chardonnet
23, rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone 01 44 27 07 90 - Fax 01 43 25 14 26
E-mail: stnicolasduchardon@free.fr

Directeur de la publication:

Abbé Xavier Beauvais

PAO: Actuance M & I - Impr. Ferrey

ISSN 0985.1526 - Tirage: 2700 ex.

CPPAP N° 76369AS